

# SYNODE DU 2 DECEMBRE 2015



## A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Il n'y a pas d'élections complémentaires.

## B. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

### a) Budget 2016

#### RESOLUTION 174-A

Le Synode adopte le budget 2016 présenté.

### b) Rapport n°1 du Conseil synodal relatif au projet Req'EREN

#### RESOLUTION 174-B

Le Synode mandate le Conseil synodal de mener des discussions avec les autres Eglises reconnues d'intérêt public pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile et de lui présenter un rapport au plus tard en juin 2018.

#### RESOLUTION 174-C

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de Fr. 25'000.- annuels, soit du ressort de l'EREN; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019.

#### RESOLUTION 174-D

Le Synode fixe les limites de l'engagement financier de l'EREN avec l'association de l'Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux en principe à l'équivalent d'un 25% de poste pour une période de quatre ans, renouvelable.

#### RESOLUTION 174-E

Le Synode charge le Conseil synodal de veiller à la cohérence des diverses activités des organes de l'Eglise en faveur des requérants.

### c) Rapport n°2 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat dans l'EREN

#### RESOLUTION 174-F

Le Synode décide la poursuite d'un engagement dans la promotion et l'accompagnement du bénévolat en appui des paroisses et des services cantonaux.

#### RESOLUTION 174-G

Le Synode décide du principe de valoriser l'aspect spirituel du service de visites bénévoles dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

#### **RESOLUTION 174-H**

Le Synode charge le Conseil synodal de renforcer, d'ici 2017, deux catégories de bénévoles : les personnes en situation de responsabilités (Synode et Conseils paroissiaux) et celles qui s'engagent comme visiteuses, en EMS et/ou à domicile.

**d) Rapport n°3 du Conseil synodal en réponse à la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide**

#### **RESOLUTION 174-I**

Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une "cible des donateurs" non garantie et une "cible des paroisses" garantie.

1.a La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes "Terre Nouvelle" des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.

1.b La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et indiquée au Secrétariat général au plus tard en juin de chaque année. Elle est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique perçue l'année précédente.

#### **RESOLUTION 174-J**

Le Synode demande au Conseil synodal un rapport d'évaluation en juin 2019.

**e) Rapport n°4 du Conseil synodal en réponse à la motion sur la mise en place d'une péréquation financière inter-paroissiale concernant les charges des bâtiments**

#### **RESOLUTION 174-K**

Le Synode classe la résolution 169-O sur la motion : le Conseil synodal étudie la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties.

**f) Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'Évangélisation**

#### **RESOLUTION 174-L**

Le Synode prend acte du travail fourni par le groupe "Évangélisation" et valide la seconde étape de son mandat.

#### **RESOLUTION 174-M**

Le Synode fait sien le constat qu'un passage "en mode évangélisation", tel que défini dans le présent rapport, ne peut se faire sans le concours engagé de tous les organes de l'EREN, synodaux comme paroissiaux.

#### **RESOLUTION 174-N**

Le Synode charge le Conseil synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour du but "Passons en mode évangélisation".

**g) Rapport n°7 du Conseil synodal sur l'avenir de la prévoyance professionnelle du personnel de l'EREN**

**RESOLUTION 174-O**

Le Synode charge le Conseil synodal de passer les écritures comptables pour être en conformité avec la loi s'agissant de la provision pour la recapitalisation de Prévoyance.ne à l'horizon 2039.

**C. MOTION**

**Motion de la paroisse du Val de travers**

**RESOLUTION 174-P**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2016 un rapport sur l'applicabilité de la résolution 162-E en ce qui concerne les aumôneries en EMS.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

La secrétaire,

Yves Bourquin

Esther Berger